

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 – MATE

Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-5

Année 2009

I CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Modalités d'exploitation du service	4
II INDICATEURS TECHNIQUES	5
II.1. La collecte des déchets ménagers	5
II.1.1. Les collectes en porte à porte	5
II.1.1.a. Présentation	5
II.1.1.b. Modalités	6
II.1.1.c. Fréquences de collecte	6
II.1.1.d. Quantités collectées	7
II.1.2. La collecte en apport volontaire	7
II.1.2.a. Présentation	7
II.1.2.b. Quantités collectées	8
II.1.3. La collecte en déchèterie	10
II.1.3.a. Présentation	10
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures	10
II.1.3.c. Conditions d'accès	10
II.1.3.d. Fréquentation	10
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)	11
II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.	11
II.1.4.a. Présentation	11
II.1.4.b. Quantités collectées	12
II.1.5. La collecte des encombrants	12
II.1.5.a. Présentation	12
II.2. Le transfert et le transport	12
II.3. Le traitement	12
II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux	12
II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM	12
II.3.1.b. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM	12
II.3.2. La valorisation biologique	13
II.3.2.a. Les plateformes de broyage	13
II.3.2.b. Les plateformes de compostage	13
II.3.3. La valorisation matière - En centre de tri	13
II.3.3.a. Localisation des repreneurs	14
II.3.3.b. Quantités traitées (en tonne)	14
II.3.4. La valorisation matière - Les déchets des déchèteries	14
III INDICATEURS FINANCIERS	15
III.1. Dépenses de fonctionnement du service	15
III.2. Modalités de financement du service	16

III.1.1. Contribution des usagers particuliers	16
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	16
III.1.3. Autres recettes	16
IV LES CHIFFRES CLES (EN KG/HAB./AN)	17
IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire	17
IV.2. Quantités collectées en déchèterie	17
IV.3. Quantités totales	17
IV.4. Tableau de synthèse	18
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	19
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	19
V.1.1. Prévention à la production de déchets	19
V.1.2. Protection de l'air	19
V.1.3. Protection de l'eau	19
V.1.4. Protection des paysages	19
V.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.	19
V.2. Informations (communication) et surveillance	19

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2009.

1.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes est un EPCI regroupant 41 communes du Puy-de-Dôme, dont 6 communautés de communes et 5 communes isolées, soit 23 440 habitants (population municipale 2009)

Le SICTOM est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets des ménages (dont une partie en prestation de service) et le stockage des déchets résiduels.

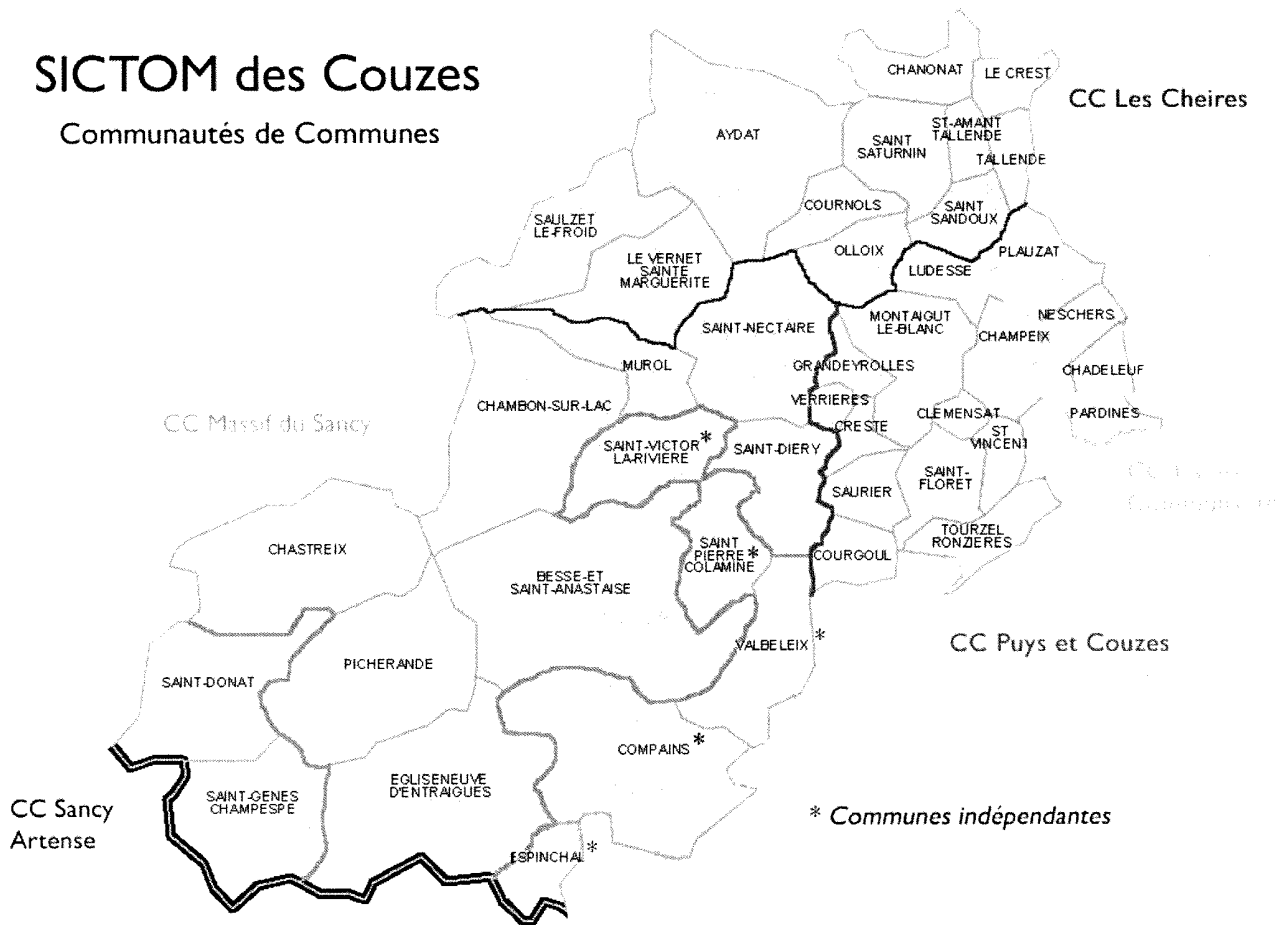
Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE 2007, population municipale) :

Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	1 956	PICHERANDE	382
BESSE ET ST ANASTAISE	1 632	PLAUZAT	1 306
CHADELEUF	379	SAINT AMANT TALLENDE	1 787
CHAMBON SUR LAC	349	SAINT DIERY	359
CHAMPEIX	1 256	SAINT DONAT	245
CHANONAT	1 603	SAINT FLORET	264
CHASTREIX	254	SAINT GENES CHAMPESPE	239
COMPAINS	156	SAINT NECTAIRE	713
COURGOUL	62	SAINT PIERRE COLAMINE	232
COURNOLS	226	SAINT SANDOUX	813
CREST (LE)	1 191	SAINT SATURNIN	1 120
CRESTE	53	SAINT VICTOR LA RIVIERE	219
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	488	SAINT VINCENT	389
ESPINCHAL	106	SAULZET LE FROID	248
GRANDEYROLLES	61	SAURIER	220
LUDESSE	426	TALLENDE	1 478
MONTAIGUT LE BLANC	717	TOURZEL RONZIERES	240
MUROL	558	VALBELEIX	152
NESCHERS	776	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	251
OLLOIX	288	VERRIERES	62
PARDINES	184	TOTAL :	23 440

La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 82 630 ha.

SICTOM des Couzes

Communautés de Communes



1.2. Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service d'élimination des ordures ménagères est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Collecte traditionnelle	Régie directe	-
Collecte sélective en bacs jaunes	Régie directe	-
Déchèteries (accueil - exploitation)	Régie directe	-
Stockage en ISDND	Régie directe	-
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	Ets. Echalièr
Tri des emballages	Gestion VALTOM	Ets. Echalièr
Déchèteries (transfert et traitement des déchets recyclables)	Prestation de service	Ets. Echalièr Sita Mos (DMS et DASRI)
Broyage et compostage des déchets verts	Compétence VALTOM	ECOVERT-BOILON

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte

II.1.1.a. Présentation

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 5 camions-bennes. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères est variable : une fois tous les 15 jours pour les hameaux éloignés à une fréquence bi-hebdomadaire lorsque la densité de population le justifie.

La fréquentation touristique été/hiver a un impact sur les tonnages collectés et sur les moyens de collecte mis en œuvre (personnel et matériel).

➤ Collecte sélective des emballages :

Fin 2008, près de 4000 habitants ont été équipés en bacs jaunes (individuels ou regroupement) c'est durant l'année 2009 que nous avons pu voir l'impact de ces nouvelles collectes.

En 2009, **941 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes,
... Soit une augmentation de 31.4 % par rapport à 2008
(Rappel : 2005 : 139 tonnes, 2006 : 352 tonnes, 2007 : 621 tonnes, 2008 : 716 tonnes).

Aujourd'hui, près de 75% de la population sont concernés par cette collecte de proximité des emballages recyclables.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalièr à Clermont-Ferrand

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement, soit en sacs jaunes translucides.

➤ Collecte des ordures ménagères :

En 2009, le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle est de 7 356 tonnes, **soit une diminution de 5.13%** par rapport aux tonnages 2008.

Les ordures ménagères résiduelles (après collectes sélectives) sont stockées sur l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry (63)

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent de bacs à cuve grise / anthracite et à couvercles de couleur variable (bordeaux / gris / vert) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs emballages. Ceux-ci sont désinfectés 1 fois par an et leurs tailles dépendent du nombre d'habitants.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs individuels, les résidents reçoivent des sacs jaunes translucides pour la collecte sélective afin d'éviter l'encombrement de la voie publique (à leur charge pour les ordures ménagères)

II.1.1.c. Fréquences de collecte

➤ La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristique	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 12h, (4h et 11h en été). En cas de dépannage, des collectes peuvent être effectuées en après midi 13h / 20h)

➤ La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	Pas de collecte sélective	
Bourgs / gros villages	C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristique	C1	Jusqu'à C2

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 12h, (4h et 11h en été). En cas de dépannage, des collectes peuvent être effectuées en après midi 13h / 20h)

II.1.1.d. Quantités collectées

Matériaux collectés	2008	2009	Evolution
Ordures ménagères	7 754 tonnes (354.3 kg/hab.)	7 356 tonnes (313.8 kg/hab.)	- 5.1%
Collecte sélective	716 tonnes (32.7 kg/hab.)	941 tonnes (40.2 kg/hab.)	+ 31.4%
Total	8 470 tonnes (387 kg/hab.)	8 297 tonnes (354 kg/hab.)	-2.04 %

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte en apport volontaire est effective sur la totalité des communes du SICTOM des Couzes pour le verre. C'est l'unique solution de tri des emballages pour 19 communes (soit 4 150 habitants)

63 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (50 colonnes) sont dispersées sur les communes. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés à l'éloignement des habitations, aux voies les fréquentés et les habitudes de vie des habitants, etc.

Les conteneurs pour Papiers Cartons, Corps Creux divers ainsi que pour le verre sont collectés par les Etablissements ECHALIER (63) Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies par Echaliier (Papiers) Adelphe et Eco-Emballages (autres matériaux)

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,

Le prestataire en charge de la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri est la société Echaliér.

Une colonne supplémentaire est présente dans les points d'apport volontaire pour :

- L'huile de vidange et les bidons.

C'est la société STGPTI qui est en charge de la collecte et du traitement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points propres et aux périodes à forte population touristique.

II.1.2.b. Quantités collectées

Matériaux collectés	Nombre de points en 2009	2008	2009	Evolution
Verre	113	786 tonnes (35.9 kg/hab.)	844 tonnes (36.0 kg/hab.)	+ 7.4%
Papier-carton	63	274 tonnes (12.5 kg/hab.)	197 tonnes (8.4 kg/hab.)	- 28%
Corps creux	63	59 tonnes (2.7 kg/hab.)	55 tonnes (2.4 kg/hab.)	- 7 %
Huile de vidange	63	18 m3 (820 litres/hab.)	20 m3 (850 litres/hab.)	+ 10 %

Soit un total de 1 096 tonnes collectées en 2009, contre 1 119 en 2008.

Cette baisse en apport volontaire (sauf le verre) est liée pour partie à la mise en place du tri en bacs jaunes pour 4 000 habitants et la suppression de 2 points propres.

Les tableaux ci-dessous présentent les ratios collectés en fonction du type de collecte (uniquement en PAV, présence ou non de collecte simultanée en bacs ...)

RATIOS COLLECTES EN COMMUNES EN PAV SEUL				
Communes	population (SC 2009)	ratio P/C	ratio BP	ratio verre
CHADELEUF	379	18,8	4,5	39,4
CHASTREIX	254	24,5	5,2	49,3
COMPAINS	156	11,4	3,6	36,0
COURGOUL	62	25,0	7,2	50,6
COURNOLS	226	20,2	3,8	27,5
CRESTE	53	8,1	2,5	47,5
EGLISENEUVE D'ENT.	488	12,1	2,3	31,6
ESPINCHAL	106	18,4	5,7	49,9
GRANDEYROLLES	61	27,5	6,6	38,9
OLLOIX	288	27,2	7,1	48,0
PARDINES	184	31,8	8,0	37,6
PICHERANDE	382	17,3	4,6	51,6
SAINT DONAT	245	11,2	2,4	18,1
SAINT GENES CHAM.	239	25,3	6,8	42,4
SAINT VICTOR LA R.	219	25,8	12,5	72,4
SAULZET LE FROID	248	17,8	4,3	26,1
VALBELEIX (LE)	152	8,3	2,1	14,4
VERNET STE M.	251	21,3	4,7	28,9
VERRIERES	62	37,5	10,9	34,4
	4 055	19,56	5,1	38,70

RATIOS COLLECTE EN COMMUNES EN BACS JAUNES ET PAV				
Communes	population (SC 2009)	ratio P/C	ratio BP	ratio verre
AYDAT	1 956	8,7	1,3	33,0
BESSE ET ST ANA.	1 632	8,8	2,1	61,8
CHAMBON SUR LAC	349	8,1	2,4	81,3
CHAMPEIX	1 256	11,5	1,5	26,1
LUDESSE	426	3,1	0,5	27,7
MONTAIGUT LE B.	717	17,2	4,2	42,3
MUROL	558	13,9	2,8	58,4
NESCHERS	776	3,1	0,7	25,0
PLAUZAT	1 306	2,6	0,7	31,1
SAINT DIERY	359	10,3	2,5	26,0
SAINT FLORET	264	24,3	4,4	36,3
SAINT NECTAIRE	713	9,0	1,8	47,1
SAINT PIERRE CO.	232	12,7	6,0	36,1
SAINT SANDOUX	813	9,7	2,1	26,9
SAINT SATURNIN	1 120	5,8	0,7	31,9
SAINT VINCENT	389	18,4	4,0	30,5
SAURIER	220	5,7	1,1	34,5
TALLENDE	1 478	1,8	0,3	35,1
TOURZEL RONZIERES	240	6,4	1,4	24,1
	14 804	8,27	1,7	37,61

RATIOS COLLECTE EN COMMUNES EN BACS JAUNES UNIQUEMENT				
Communes	population (SC 2009)	ratio P/C	ratio BP	ratio verre
CHANONAT	1 603	0,0	0,0	32,9
CREST (LE)	1 191	0,0	0,0	29,2
SAINT AMANT T.	1 787	0,0	0,0	23,8
	4 581	0	0	28,38

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées des 2 déchèteries du SICTOM, une convention est passée avec le SBA et Clermont Communauté pour permettre aux usagers de se rendre aux déchèteries de Veyre-Monton et de Saint-Genès-Champanelle.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	jours	Heures
Besse	Lu-Me-Ve-Sa	9h-12h / 14h-18h
	Ma	8h-12h / 14h-17h
Montaigut le Blanc	Ma-Me-Je-Ve-Sa	9h-12h / 14h-18h

Elles sont fermées les Dimanches et jours fériés.

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit.
- Pour les Professionnels :
 - Gratuit si ferraille ou carton uniquement, et trié
 - Pour les autres déchets : 10 € à 20€ par dépôt.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.

II.1.3.d. Fréquentation

Déchèterie	2008			2009			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
Besse	-	-	-	3 584	183	3 767	-
Montaigut	-	-	-	10 789	80	10 869	-
TOTAL	-	-	-	14 373	263	14 636	-

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2008 (en tonne)	2009 (en tonne)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	532	657	+ 23%
	Bois	339	386	+ 14%
	Ferrailles	135	273	+ 102%
	Gros cartons	111	134	+ 21%
	Papier	Inclus dans collecte des PAV		
	Verre	Inclus dans collecte des PAV		
	Pneus	21	15	-29%
	Huile de vidange	Inclus dans collecte des PAV		
	Batterie	0.3	2.6	-
	Huile alimentaire	2.5	3	+ 20%
	Piles	0.7	0.8	+ 11%
	D.E.E.E. (au total) dont : - Gros électroménager hors froid - Gros électroménager froid - Ecran - Petit appareil en mélange	79	115	+ 46%
	Bouteilles plastiques	Inclus dans collecte des PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0	0	-
	Gravats valorisés en ISDND	1 007	1 160	+ 15%
	DIB valorisés	nd	nd	-
Sous total	2 227.5 T	2 746.4 T	+ 23.3 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	-	-	-
	DIB non valorisés	-	-	-
	Encombrants	670	638	-5%
	Déchets toxiques (DMS)	9	9	-
	Amiantes cimentée	-	-	-
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	nd	nd	nd
Sous total	679 T	647 T	-4.7 %	
Total des apports		2 906.5 T	3 393.4 T	+ 16.8 %

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.4.a. Présentation

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins. Une fois ce contenant plein, les utilisateurs les déposent en déchèteries où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

II.1.4.b. Quantités collectées

Les boîtes fournies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Ils sont regroupés dans des bacs de 60 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Type d'emballages	2008	2009	Evolution
SeptoPak 60 L	14	11	- 21 %

II.1.5. La collecte des encombrants

II.1.5.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchèterie, de rares communes pouvaient demander une benne pour que les habitants puissent déposer leurs encombrants. Ce service a été supprimé fin 2008.

II.2. Le transfert et le transport

Le SICTOM des Couzes ne procède pas au transfert des déchets. Ils sont déposés soit directement sur l'ISDND de Saint-Diéry pour les ordures ménagères résiduelles, soit directement au centre de tri Echalié à Clermont-Ferrand pour les déchets recyclables collectés en bacs jaunes.

II.3. Le traitement

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM

	2008	2009	Evolution
Ordures ménagères	7 754	7 356	- 5%
Déchets bennes encombrants et déchèteries	670	638	- 5%
Boues station d'épuration	0	0	%
Gravats non utilisables	0	0	%
Résidus d'unités de tri	0	0	%
Professionnels Déchets industriels banals	-	18	%
Résidus d'unités de tri	0	0	%
TOTAL DECHETS ENFOUIS			%

II.3.1.b. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM

	2008	2009	Evolution
Ordures ménagères (SIB)	1 324	0	%
TOTAL DECHETS ENFOUIS	1 324	0	%

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a. Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, dans l'enceinte de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes. Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels et ceux des campings.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents agricoles, directement chez l'agriculteur.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

	Propriétaire	Prestataire	2008	2009	Evolution
Déchets verts des déchèteries	VALTOM	Voir texte ci dessous	545.100	654.100	+ 20 %
Déchets verts municipaux et des voiries			97.870	148.860	+ 52 %
Déchets des particuliers			59.230	48.480	- 19 %
Déchets verts des campings			36.200	75.670	+ 109 %
Déchets verts des professionnels			19.320	12.560	- 35 %
TOTAL DECHETS VERTS			757.720	939.670	+ 24 %

II.3.2.b. Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

II.3.3. La valorisation matière - En centre de tri

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont dirigés vers le Centre de Tri de la société Echalié à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclages définies par Eco-Emballage et Adelphe

II.3.3.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papèterie GIROUX	Olliergues (63)
Briques alimentaires	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	Arcelor	Plaine St-Denis (93)
Emballages en aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Echalier	Clermont-Fd (63)
Verre	Oi Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)

II.3.3.b. Quantités traitées (en tonne)

	2008	2009	Evolution
Journaux Magazines	538.875	532.155	- 1 %
Carton	161.525	173.290	+ 7 %
Briques alimentaires	11.805	10.795	- 9 %
Bouteilles plastique PET (clair et foncé)	53.415	60.915	+ 14 %
Bouteilles plastique PEHD	26.630	22.015	- 17 %
Emballage acier	29.030	29.555	+ 2 %
Emballage alu	1.570	1.495	- 5 %
Autres Papiers	57.862	132.695	+ 129 %
Refus	168.205	235.430	+ 40 %
Total	1048.917	1197.365	+ 14 %

II.3.4. La valorisation matière - Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT-BOILON BOURBIE-ONYX Agriculteurs	Lempty (63) Charbonnier (63) local
Carton	Recyclage	ECHALIER	Clermont-Fd (63)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	Joze (63)
Piles	Traitement	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	STGPTI	Aulnat (63)
Batterie	Traitement	RECYLEX	Paris (75)
Gravats	Matériaux d'exploitation	SICTOM	St-Diéry (63)
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	St-Diéry (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets toxiques	Traitement	SITA-Mos	Pont-du-Château (63)
Huile de friture	Valorisation	TISON	Yzeure (03)
DEEE	Valorisation	ECOSYSTEME	Paris (75)
Boîtes DASRI	Incinération	SITA-Mos	Bayet (63)

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Dépenses de fonctionnement du service

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2009 : **2 046 755.18 €** (sans résultat reporté n-1). Parmi les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets : **392 826 €**

- Collecte des Points Propres - Ets ECHALIER : 31 991 €
- Collecte du verre – SORECA : 40 307 €
- Transfert et tri des bennes des déchèteries - Ets ECHALIER : 85 447 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (SITA et ECHALIER) : 9 823 €
- Utilisation des déchèteries hors SICTOM (pour 2009) : 110 284 €
(dont 25 365 € correspondant à 2008)
- Tri des emballages collectés en bacs jaunes et en P.A.V - Ets ECHALIER : 160 679 €

III.2. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes adhérentes non compétentes en termes d'élimination des déchets ménagers. Ce sont les communautés de communes qui la touchent pour les autres, puis la reversent au SICTOM.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction du type de collecte des ordures ménagères : fréquences, types de conteneurs (individuels ou de regroupement).

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM Collectée : 1 759 712 €.

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non particuliers suivant les modalités suivantes :

- ↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :
 - En déchèterie : 10 à 20 € TTC par passage pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.
 - Sur l'ISDND : 30 € TTC par tonne**Redevance Collectée : 5 182 €.**

- ↳ Redevance spéciale pour les Campings.
Redevance Collectée : 30 228 €.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

Recettes liées à la valorisation des emballages collectés :

- Vente des cartons ferrailles et batteries des déchèteries : 22 733 €
- Vente bouteilles plastiques - (garantie de reprise) - *Valorplast* : 10 044 €
- Vente des journaux-magazines collectés en bacs jaunes et PAV – *Echalier* : 28 896 €
- Vente du verre (OI Manufacturing) : 19 739 €
(dont 2 990 € correspondant au solde de 2008)
- Vente des autres matériaux issus des collectes sélectives : 8 890 €

Aides versées par les Eco-organismes :

- Eco-Emballages (soutien à la tonne triée) : 80 388 €
(dont 15 388 € correspondant au solde de 2008)
- OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : 7 724 €
- Adelphe (collecte du verre) : 3 904 € (2 années)

IV LES CHIFFRES CLES (en kg/hab./an)***IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire***

Tonnages en kg/hab./an	2007	2008	2009
Collecte des ordures ménagères	363,7	354,8	313,8
Collectes sélective en bacs jaunes	28,9	32,8	40,1
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	36,7	36,0	36,0
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	13,9	12,5	8,4
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	2,8	2,7	2,3
TOTAL	446,1	438,8	400,7
Taux de valorisation	18,46%	19,14%	21,69%

Volumes en litre/hab./an	2007	2008	2009
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,8	0,8	0,8

IV.2. Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2007	2008	2009
Collecte en déchèterie (valorisé)	109,8	100,8	116,3
Collecte en déchèterie (non valorisé)	34,7	32,0	28,2
TOTAL	144,5	132,8	144,5
Taux de valorisation	75,97%	75,89%	80,45%

IV.3. Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2007	2008	2009
Déchets valorisés	192,1	184,8	203,2
Déchets non valorisés	398,4	386,8	342,1
TOTAL	590,6	571,6	545,2
Taux de valorisation	32,53%	32,32%	37,26%

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention à la production de déchets

- Information des usagers (lettre du tri, réunions publiques, rendez-vous avec les élus.)
- Interventions en milieu scolaire.
- Intégration aux actions définies par le plan de prévention du VALTOM.

V.1.2. Protection de l'air

- Réseau de collecte du biogaz
- Mise en place d'une torchère
- Suivi analytique des rejets de gaz

V.1.3. Protection de l'eau

- Création d'un casier étanche
- Drainage et traitement des lixiviats
- Décantation des eaux pluviales
- Suivi analytique des rejets d'eau

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien des abords du site et des extérieurs
- Couverture et engazonnement des casiers
- Lutte contre les envols

V.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.

- Dotation annuelle d'habillement de sécurité pour les agents de collecte,
- Désinfection hebdomadaire des bennes de collecte et lavage/désinfection annuel des containers à ordures ménagères.
- Information sur les soins d'urgence et les mesures préventives ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité.
- Collecte des déchets de soins à risque infectieux (coupants, piquants) qui, jetés avec les ordures ménagères, présentent des risques de blessures ou d'infections pour les agents.

V.2. Informations (communication) et surveillance

Information des maires et délégués des communes adhérentes au SICTOM des sur le fonctionnement du SICTOM par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors de l'Assemblée Générale, puis transmis aux communes non représentées qui en font la demande.

Mise en place d'un plan annuel de suivi et d'analyse des rejets (eau et gaz)

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2009 :

- Mise en place d'un portique de détection de la radioactivité.
- Suivi du tri sur les communes équipées en 2008 et actions correctives (porte à porte)
- Optimisation du tri sur plusieurs communes, dont affichage des consignes de tri dans les points propres et sensibilisation en porte à porte
- Sensibilisation des scolaires.

Les projets de développement 2010 :

- Extension des capacités de stockage de l'ISDND de Sain-Diéry
- Demande d'autorisation d'exploiter au-delà du 31/12/2010 avec programme pluriannuel de travaux.
- Campagnes de suivi et d'optimisation du tri.
- Campagne de sensibilisation des scolaires sur le tri et la prévention des déchets.
- Mise en place d'une collecte des déchets d'emballages recyclables en bacs jaunes sur 17 communes (fin d'année)
- Etude sur les possibilités techniques et financières d'intégration de nouvelles communes au SICTOM des Couzes.